

Service des forêts et de la faune
Route du Mont Carmel 1
Case postale 155
1762 Givisiez

Fribourg, le 9 octobre 2017

Avant-projet de loi modifiant la loi sur les forêts et la protection contre les catastrophes naturelles
Prise de position du Parti démocrate-chrétien fribourgeois

Madame, Monsieur,

Le parti démocrate-chrétien fribourgeois (ci-après le PDC-FR) vous remercie de l'associer à la consultation et de lui permettre de se prononcer sur la révision mentionnée en rubrique.

Tout d'abord, nous tenons à saluer la flexibilité donnée afin de permettre aux unités de gestion de s'organiser.

La création d'un cadastre forestier permettra d'obtenir une base claire de référence. Toutefois, il serait incohérent de s'en tenir strictement à l'état actuel si celui-ci ne correspondait pas à un état antérieur.

Veuillez trouver, ci-dessous, nos remarques :

Art. 22

C'est l'autorité compétente qui se prononce sur la constatation de la nature forestière et statue sur les oppositions.

Il est toutefois aussi important de donner la possibilité à l'autorité compétente, pour la zone adjacente de la parcelle forestière, de se prononcer. Nous proposons donc la modification suivante :

« L'autorité compétente se prononce sur la constatation de la nature forestière et statue sur les oppositions **après avoir consulté l'autorité compétente pour la zone adjacente à la parcelle forestière.** »

Concernant le cadastre, il serait judicieux d'être plus précis par rapport à son établissement. En effet, il n'est pas clair si celui-ci est établi lors des possibilités citées dans la loi ou s'il peut ou doit **être modifié une seule fois dès qu'une possibilité se présente.**

Le PDC-FR prend note qu'aucune modification n'intervient par rapport au financement entre l'Etat et les communes.

Vous remerciant de l'attention que vous porterez au présent courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Pour le PDC du canton de Fribourg

Christian Ducotterd
Président de la commission agriculture

Priska Thoutberger
Secrétaire de la commission

Pour tout renseignement :

Christian Ducotterd, député, président de la commission agriculture, 079 476 48 45